

Le Parisien - 18/12/2020

La SNCF sur la voie pour bannir le glyphosate

SNCF Réseau qui s'est engagé à ne plus utiliser le glyphosate en 2021 doit désherber près de 30 000 km sur ses lignes. Un nouveau produit va être utilisé, même si sa toxicité n'est pas nulle.

Depuis 2016, la SNCF cherche une alternative au glyphosate pour désherber ses 30 000 km de voies et les chemins d'accès. Et elle l'aurait trouvée avec un produit à base d'acide pélargonique.

Jusqu'à présent, l'opérateur utilisait par an entre 35 à 38 tonnes de glyphosate accusé de provoquer des cancers et de tuer les abeilles pour combattre cette végétation.

Chaque année, des « trains désherbeurs » passent au printemps en aspergeant les voies et les chemins d'une solution à base de ce désherbant. En même temps, la SNCF qui est probablement le plus grand utilisateur de glyphosate en France s'est engagée à ne plus employer ce produit dès 2021.

Déverser de l'eau bouillante sur les « mauvaises herbes », utiliser des troupeaux de robots tondeurs autonomes, étendre des bandes géotextiles le long des voies... De nombreuses techniques ont été testées alors que le désherbage des voies est considéré comme un impératif de sécurité pour la SNCF. En effet, les herbes retiennent l'eau et déforment les voies, elles peuvent gêner les rayons laser vérifiant l'écartement des rails ou rendre plus complexes les tournées d'inspection des cheminots.

Par ailleurs, les pistes longeant les voies doivent impérativement être dégagées pour permettre aux agents de se déplacer rapidement et évacuer les voyageurs en cas de problème.

A l'approche de l'échéance, la SNCF a trouvé une solution avec un nouveau produit composé à plus de 95 % d'acide pélargonique, et d'une molécule de synthèse de la famille des sulfonylurées.

En effet, l'acide pélargonique seule ne suffit pas. Elle fait sécher les feuilles mais ne tue pas les racines ce qui entraîne une repousse relativement rapide des plantes. « On va commencer à utiliser ce nouveau mélange l'année prochaine, et le généraliser en 2022 », explique Jean-Pierre Pujols, responsable de la maîtrise de la végétation chez SNCF Réseau.

Ce mélange sera uniquement utilisé sur les voies et les pistes mais pas sur leurs abords (à plus de 3 mètres, à proximité des habitations) qu'il faudra faucher, conformément à la récente loi Egalim (pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous).

Un produit dont la toxicité n'est pas neutre

Sauf que ce « herbicide » est loin d'être une solution parfaite. D'abord sur les résultats. Ce mélange est beaucoup moins efficace que le glyphosate et va imposer à la SNCF de repasser deux fois par an sur les voies au lieu d'une seule fois. Donc davantage de produit va être déversé et les coûts vont augmenter. « On estime notre surcoût de maintenance lié à la sortie du glyphosate et à la loi Egalim à environ 110 millions par an », ajoute Jean-Pierre Pujols.

Bien moins que les 300 à 500 millions d'euros un temps avancés en l'absence de ce nouveau produit. Cette somme toutefois devrait s'ajouter aux 150 millions actuellement dépensés pour la maîtrise de la végétation. Donc au total, la SNCF va dépenser quelque 260 millions d'euros pour occire les plantes vertes. Une partie de ce surcoût mais aussi l'achat des machines nécessaires pour pulvériser ce produit vont être financés par le plan de relance du gouvernement qui vient d'attribuer 1,5 milliard d'euros « pour sécuriser et rendre plus durables les activités du groupe SNCF ».

L'autre interrogation concerne la toxicité de cet herbicide ? L'acide pélargonique, qui appartient à la famille des acides gras, est naturellement présent dans l'environnement. Toutefois, ce pesticide est loin d'être neutre et nécessite une autorisation de mise sur le marché.

Dès 2016, des militants du groupe EELV ont dénoncé ce produit présenté comme « Bio ». « L'acide pélargonique est une molécule dangereuse, il suffit de consulter les différentes Fiches de Données de Sécurité

fournies par les fabricants de cette molécule pour s'en rendre compte. C'est une molécule corrosive qui provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves pouvant aller jusqu'à une perte de la vue ! Si inhalée elle peut provoquer des lésions des voies respiratoires. » Et d'ajouter : « les données écotoxicologiques, même si elles sont fragmentaires, indiquent une dangerosité vis-à-vis des écosystèmes aquatiques plus importante que celle du glyphosate (teste Daphnie : CE50 de 64 à 119 mg/l pour l'acide pélargonique contre 243mg/l pour le Roundup) ! L'acide pélargonique est d'ailleurs classé comme étant dangereux pour l'environnement par certains fournisseurs de l'Amérique de Nord. » Au Canada qui a autorisé ce produit doit figurer sur les étiquettes : « Danger : irritant pour la peau et les yeux », « Attention : poison » ou encore « Sensibilisant cutanépotentiel ».

En attendant, même si l'acide pélargonique suscite moins de polémique que le glyphosate, la SNCF entend «à plus long terme, essayer de trouver des solutions qui nous permettraient de sortir des produits phytosanitaires de synthèse. “